

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N° 87 du 19 octobre 2018

Sommaire chronologique

Décision DSI n° 2018-13 du 17 octobre 2018

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information-----2

Décision Oc n°2018-48 DS DR du 18 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale ----- 17

Décision Oc n°2018-49 DS Dépense du 18 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette----- 29

Décision Oc n° 2018-50 CPLU du 18 octobre 2018

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Occitanie----- 31

Décision DSI n° 2018-13 du 17 octobre 2018

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-19 et R. 5312-22,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la décision n° 2015-178 du 16 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Dispositions générales

Article 1 - Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des instructions et notes à destination du réseau de la direction des systèmes d'information et des correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité
- 3) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine.

Article 2 - Achat de fournitures et services

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services concernant la direction des systèmes d'information :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de :
 - o leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 3 - Délégataires permanents

§ 1 Délégataires permanents pour les actes visés aux articles 1 et 2.

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

- madame Véronique Bolzoni, directrice en charge de la direction pilotage et conduite de la transformation de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Michel Brouant, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Frédéric Brutin, directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Franck Denié, directeur en charge de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Bénédicte Douillet, directeur en charge de la direction projets et ingénierie technique
- madame Corinne Druésne, directrice ad interim de la direction fonction d'appui,
- monsieur Fadi El Rostom, directeur de la direction offre de service et directeur par intérim de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction services et déploiement de proximité
- madame Gaelle Homps, directrice en charge de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gilles Lavigne, directeur en charge de la direction opérations et services
- madame Christine Le Gac Eymard, directrice en charge de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Stéphane Rideau, directeur de la direction entreprise, recrutement

§ 2 Délégataires permanents pour les actes visés à l'article 1.

Bénéficient des délégations mentionnées à l'article 1 de la présente décision, sous une forme permanente :

Adjoints au directeur :

- monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service
- monsieur Jacques Bellegarde, architecture et sécurité SI, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats,
- madame Brigitte Boutes-Longueville, coordination et MOA réglementaire, adjoint au directeur de la direction offre de service
- monsieur Christian Bréus, missions et conduite de la transformation de la DSPC, adjoint au directeur de la direction des sites et des pôles de compétences au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Anne Carrière, intégration et DEVOPS, adjoint au directeur de la direction opérations et services au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,

- monsieur Gilles Collet, achats, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Laurent Gibelli, ingénieries techniques, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Huchet, services, expertise technique et accessibilité, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- madame Cécile Huet, innovation et responsabilité sociétale, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service
- monsieur Philippe Latapie, décisionnel et data lake, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Michel Levaslot, développement des compétences et des métiers, adjoint au directeur de la direction performance sociale
- monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de service
- monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur de la direction entreprise - recrutement au sein de la direction offre de service
- monsieur Yves Ruellant, outils agence et support à l'organisation, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Christophe Samson, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de services
- monsieur Laurent Vrignaud, plan infrastructure, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services

Responsables de département :

- monsieur Philippe Armand, responsable du département pôles de compétences et site Castelnau Le Lez au sein de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Pierre Olivier Babey, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Jean-Yves Babut, responsable du département outils de développement et de test de la direction référentiels, outils et support au développement
- madame Nadja Balleur Le Blevec, responsable du département outils communs échanges de données et documents de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Michel Bezy, responsable du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- madame Alexandra Bohy, responsable du département provisionning et exploitation des environnements fabricants au sein de la direction opérations et services
- monsieur Arnaud Bonte-Buttin, responsable du département finances au sein de la direction fonctions d'appui
- monsieur Jean-Pierre Bordes, responsable du département appui à la transformation au sein de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Samuel Borrell, responsable du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- madame Pascale Bouffard Roupe, responsable du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Cassa, responsable du département ingénierie cloud et socles logiciels au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Florent Castets, responsable du département déploiement projets et produits
- madame Sabine Couderc, responsable du département relations sociales et qualité de vie au travail au sein de la direction performance sociale
- monsieur Gilles Coutellier, responsable du département support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Joël Cotreau, responsable du département pilotage de la direction offre de service,

- monsieur Emmanuel Dahan, responsable du département marchés et fournisseurs au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- madame Hélène De Cossette, responsable du département coordination du plan projets au sein de la direction offre de service
- monsieur Jean-Yves Defromont, responsable du département support et déploiement de proximité Nord de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Xavier Delage, responsable du département données décisionnelles et lac au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Dominique Delcour, responsable du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Nathalie Denizet, responsable du département PITH au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Pascal Devieilletoile, responsable du département indemnisation de la direction inscription indemnisation accompagnement
- monsieur Jean-Luc Donio, responsable du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Fabrice Dubreuil, responsable du département offres de services d'exploitation au sein de la direction opérations et services
- madame Véronique Dufour, responsable du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pascal Durand, responsable du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Thibaud Duverger, responsable du département gouvernance et performance DSI au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Danielle Ecault, responsable du département sécurisation des versions de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Henri Fahr, responsable du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Hubert Faucher, responsable du département architecture, trajectoire produits et pilotage du plan de la direction pilotage et support à l'organisation
- madame Isabelle Favry responsable du département support produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Pascal Florentin, responsable du département MOA réglementaire au sein de la direction offre de service
- monsieur Hervé Fonteneau, responsable du département risques et AGS de la direction fonctions d'appui
- monsieur Olivier Galland, responsable du département Sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- madame Marylène Garcia, responsable du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Stéphane Ghazarossian, responsable du département conseil et suivi du retour à l'emploi au sein de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Jean-Luc Gibot-Leclerc, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Christian Giordano, responsable du département outils agence au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur François Girona, responsable du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Eric Hamon, responsable du département architecture et trajectoire de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Philippe Hugel, responsable du département outils de gestion interne et solutions locales de la direction fonctions d'appui
- madame Martine Kauffmann, responsable du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Frank Lacoste, responsable du département support au développement et frameworks de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Thomas Lagoutte, responsable du département support production et relation produits de la direction opérations et services

- monsieur Laurent Lambert, responsable du département déploiement projets et produits au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Sylvain Lambert, responsable du département sécurité du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur François Lampe, responsable du département production éditique de la direction opérations et services
- monsieur Philippe Langella, responsable du département appui à la transformation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Bruno Lebot, responsable du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Guillaume Lehericy, responsable du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Didier Lux, responsable du département conduite de la transformation et gestion des ressources de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Madame Nathalie Manuel, responsable du département recherches, candidatures et recrutements de la direction entreprise recrutement
- monsieur Laurent Martinello, responsable du département données du parcours professionnel de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- madame Isabelle Martinez, responsable du département valorisation des services et produits SI au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Marie-France Martinez, responsable du département communication de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Bernard Maury, responsable du département support produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Eric Ménard, responsable du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Tahar Mezlef, responsable du département offres et marque employeur de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Jean-René Moine, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- madame Sophie Mollet, responsable du département coordination de l'évolution du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- madame Anne Gaëlle Morvan, responsable du département intégration et tests au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Dominique Ollivier, responsable du département architecture solutions et DBAs de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Sacha Ombret, responsable du département outils support à l'organisation au sein direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Loïc Oria, responsable du département ingénierie des solutions de l'environnement de travail au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Lionel Petiot, responsable du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Lionel Petitjean, responsable du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Aline Phimprachanh responsable du département développement des compétences et formation au sein de la direction performance sociale
- monsieur Christophe Piquer, responsable du département recherche d'emploi de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Rémi-Pierre Pizot, responsable du département intégration des produits en production au sein de la direction opérations et services
- monsieur Sylvain Poirier, responsable du département chaînes de liaison et environnement de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Renaud Prat, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation

- monsieur Romain Quilicy, responsable du département inscription actualisation et contrôle de la direction inscription indemnisation accompagnement
- monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Elodie Richet, responsable du département support et déploiement de proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Véronique Robert, responsable du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- Monsieur Eric Rousseau, responsable du département formation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Christian Sancassiani, responsable du département environnements, tests et support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Rémy Spagnoli, responsable du département développement des métiers au sein de la direction performance sociale
- madame Emilie Soulie, responsable du département expertise juridique au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Laurent Taraud, responsable du département outils communs - gestion opérationnelle des processus de la direction référentiels outils et support au développement
- madame Michèle Tissier, responsable ad interim du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Torne, responsable du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean Vidal, responsable du département recrutement mobilité et carrière de la direction performance sociale,
- madame Valérie Vidal, responsable du département conduite de la transformation de la DSPC au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pierre Videau, responsable du département coordination de la gestion de portefeuille au sein de la direction offre de service
- monsieur Laurent Vigne, responsable du département services décisionnels au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Francis Wolff, responsable du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Nadine Zanon, responsable du département gestion relations entreprises et aides de la direction entreprise, recrutement
- madame Mylène Zerbib, responsable du département gestion des risques et contrôle interne de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Alain Zimmermann, responsable du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité

Responsables de pôle :

- monsieur Jean Michel Abela, responsable du pôle support et administration du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Madame Annabel Alberto, responsable du pôle relation utilisateurs 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Sandrine Alèbe, responsable du pôle accessibilité numérique du département responsabilité sociétale et ergonomie de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Cherif Ankour, responsable du pôle ingéni et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Ludovic Archant, responsable du pôle exploration des tendances et startup DSI du département Innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Serge Atlan, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité

- madame Isabelle Azinala, responsable du pôle solutions métrologie et supervision du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- monsieur Eric Bahuaud, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Fabrice Baldini, responsable du pôle certification des changements du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Julien Barberan, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 au sein du département pôles de compétences et sites Oullins Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Joan Barillère, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Bruno Belloc, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Francis Benard, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Sylvain Bernut, responsable du pôle infrastructures d'hébergement du département sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- madame Béatrice Béziat, responsable du pôle sécurité opérationnelle du département sécurité opérationnelle datacenter au sein de la direction opérations et services
- monsieur Philippe Bigear, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Binet, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Michèle Blaesius, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Schiltigheim PAM de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Julien Bordier, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Sylvie Bourgoïn, responsable du pôle contrôle de gestion fonctionnel du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Pierre Bourrée, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Paul Bouvet, responsable du pôle production 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pascal Bronner responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Arnaud Brunet, responsable du pôle amélioration continue et engagements de service du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Francis Buirey, responsable du pôle relation utilisateur 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Michel Cabrol, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Fabrice Caignec, responsable du pôle ingénierie et expertise du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique

- monsieur Christophe Calloix, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Campion, responsable du pôle animation de l'innovation et relation projets du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Gérard Causse, responsable du pôle MVS et stockage du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur David Chalmel, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 1 et 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Champaux, responsable du pôle conception des produits et services 1, et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Brigitte Chantioux, responsable du pôle inscription indemnisation du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gael Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Anne-Céline Chavassieux, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Alban Combe, responsable du pôle support et environnement de travail du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Gilles Compagny, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Gd Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Isabelle Civel, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Luc Cochez, responsable du pôle performance budgétaire du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Nelly Courrier, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 2 3 et 4 du département pôles de compétences Nantes Caen de la direction des sites et des pôles de compétences,
- monsieur Jean-François Cuq, responsable du pôle appui déploiement SI Sud Ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest de la direction production, ingénierie et relation de services,
- monsieur Yves Dalle Piage, responsable du pôle MOA des outils internes du département développement des métiers au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Grégory Danquerque, responsable du pôle support éditique du département production éditique de la direction opérations et services
- monsieur Frédéric Daumas, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Gaël De Saint Jorès, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Degl'innocenti, responsable du pôle ingénierie et support technique / production du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Nicolas Delahaye, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Frédéric Delaunay, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences

- madame Véronique Del Proposto, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Claude Di Martino, responsable du pôle pilotage opérationnel de l'accueil diagnostic conseiller et internet du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean-Marc Diss, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Christophe Disse, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Rui Dos Santos, responsable du pôle traitement VIP et solutions spécifiques du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Fatou Doumbia, responsable du pôle conception des produits et services 3 du département pôle de compétences de Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Frédérique Dron Pardo, responsable du pôle expertise, veille et support SSI du département sécurité du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Lionel Duplaix, responsable du pôle performance opérationnelle du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- monsieur Alexandre Duprat, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Dutilleul, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Duval, responsable du pôle suivi qualification et déploiement téléphonie du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Ehatt, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Cécile Faubladié, responsable du pôle exploitation et communication du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Denis Faussurier, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Favry, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Olivier Ferret, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Valérie Filleau, responsable du pôle PMO plan projet du département conduite opérationnelle des projets de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Jean-Christophe Fline, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Fravallo, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Claire Gallou, responsable du pôle architecture et trajectoire du département architecture, trajectoire produits et pilotage du plan de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Pascal Galtier, responsable du pôle capacité et performance du département Métrologie performance et supervision des produits de la direction opérations et services
- monsieur Eric Gauthier, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Philippe Goetz, responsable du pôle production 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Anissa Godard, responsable du pôle conduite de projet / conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Fabien Godin, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôle de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Guinard, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Halin, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Hamet, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Badr-Eddine Heddadji, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Willy Henin, responsable du pôle marchés de services du département marchés et fournisseurs au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Laurent Hergat, responsable du pôle accompagnement du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- madame Pascale Huet, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Séverine Jacob, responsable du pôle cohérence fonctionnelle du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Pierrick Jeanne, responsable du pôle coordination des versions du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Mostapha Khaliss, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Nathalie Kerirzin, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Loïc Labbé, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean-Marc Lalo, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Frédéric Langlois, responsable du pôle relation utilisateur du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Johann Lardit, responsable du pôle services parc et marchés du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Mélanie Laurent, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Le Guern, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Gaël Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pascal Lecllet, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences

- madame Suzel Leduc, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Lemoine, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Lemoine, responsable du pôle marchés et investissements du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Carole Leote, responsable du pôle gestion administrative paie du département gestion administrative paie et données sociales de la direction performance sociale
- monsieur Daniel Lombard, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrick Louet, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrick Lucas, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Ludovic Macquet, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Marc Manservisi responsable du pôle sécurité et gestion des habilitations du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Hervé Marion, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Stéphane Mazars, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Alain Medbou, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Dominique Michoux, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Sylvain Millet, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Moiny, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Frédéric Moreau, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3, 4 et 5 du département pôles de compétences Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Paul Mosengo Ipaon, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Olivier Neau, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Nocus, responsable du pôle serveurs du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Sébastien Oblin, responsable du pôle pilotage des services éditique du département production éditique de la direction opérations et services
- monsieur François Paris, responsable du pôle relation utilisateurs 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Bernard Paulus, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Paumard, responsable du pôle formations du département développement des compétences et formation au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Jean-Marc Peaucelle, responsable du pôle méthodes au sein du département développement des métiers au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Thierry Pebrocq, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Peplawski, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Valérie Pepper, responsable du pôle qualité de vie au travail de la direction performance sociale,
- monsieur Pierre Perrin, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Francois-Mary Persyn, responsable du pôle fabrication produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Peyruse Lafargue, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Alain Pluquet, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Julien Pluton, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Pouchain, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Xavier Queyreau, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jocelyn Rey, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Joël Rochoy, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Pierre Rougier, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Gilles Rousseau, responsable du pôle CDG technique du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Laurent Rudelle, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Alex Salvi, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Oullins Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Murielle Saurel, responsable du pôle développement managerial au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Christophe Saussard, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité

- monsieur Jean-Philippe Sendra, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Sébastien Sévin, responsable du pôle CDG GSSI directions transverses et déplacements du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Christine Simon, responsable du pôle conduite de projets 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur André Stambouljian, responsable du pôle ingénierie des tests / ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Magda Tabet, responsable du pôle ingénierie des tests du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Frédéric Tessier, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 1 et 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Michèle Tissier, responsable du pôle Site La Chapelle du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Fanny Trolle, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Varela, responsable du pôle production du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Annabelle Veniel, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Rodolphe Vineau, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Viroulaud, responsable du pôle production 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean Daniel Wendling, responsable du pôle qualification et déploiement des changements techniques environnement de travail du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité.

Section 2 - Dispositions particulières

Article 4 - Cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information, délégation temporaire est donnée à monsieur Philippe Dialinas en tant que directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine
- 3) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article I.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations :
 - o les bons de commande, quel que soit leur montant

- les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

En cas d'empêchement de monsieur Laurent Stricher et de monsieur Philippe Dialinas, délégation temporaire est donnée à monsieur Michel Brouant adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information et directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et achats, dans la limite de ses attributions.

Article 5 - Travaux

Délégation permanente est donnée à monsieur Philippe Dialinas, en tant que directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes d'information à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière de travaux concernant cette direction :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de: leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 6 - Direction adjointe achats

Délégation permanente est également donnée à monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information :

- 1) les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres de fournitures ou services, ou se rapportant aux biens immobiliers utilisés par la direction des systèmes d'information, quel que soit leur montant :
 - les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants,
 - les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,
 - ainsi que les actes emportant leur résiliation.

Article 7 – Ressources humaines

Délégation temporaire de signature est donnée à monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences à l'effet de signer au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1) dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- 2) prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction des systèmes d'information autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Article 8

Délégation temporaire de signature est donnée à monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences à l'effet de signer dans le cadre de son interim de la direction performance sociale, et au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, les actes visés aux articles 1 et 2 de la section 1 de la présente décision.

Article 9

Délégation temporaire de signature est donnée à madame Laurence Roch, adjoint au directeur de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences, à l'effet de signer les actes visés aux articles 1 et 2.1) de la section 1 de la présente décision.

Article 10 – Abrogation

La décision DSI n° 2018-12 du 16 juillet 2018 est abrogée.

Article 11 – Publication et entrée en vigueur

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 17 octobre 2018.

Laurent Stricher,
directeur général adjoint
systèmes d'information

Décision Oc n°2018-48 DS DR du 18 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Occitanie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule,

- 4) les notes de frais :
 - o délégation permanente est également donnée aux personnes désignées au § 2, à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des personnes placées sous leur autorité à l'exception de leurs propres notes de frais,
 - o délégation permanente est également donnée à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines et à madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service relations sociales à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des représentants du personnel,
 - o délégation permanente est également donnée à monsieur Olivier Laux, directeur ad interim stratégie et relations extérieures et à monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des membres de l'IPR.

§ 2 Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Olivier Laux, directeur ad interim stratégie et relations extérieures
- monsieur Thierry Collot, responsable de service pilotage stratégique
- monsieur Pierre Brossier, responsable de service statistiques études et évaluations
- madame Nathalie Gaudin, responsable de service adjointe statistiques études et évaluations
- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures
- madame Brigitte Orgambide, responsable de service affaires et relations internationales
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication
- monsieur Fabrice Ponset, responsable adjoint service communication
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service emploi recrutement
- madame Françoise Debeer, responsable de service adjoint emploi recrutement
- monsieur Antoine Senes, responsable de service gestion administrative paie
- madame Marion Delaisse, adjointe au responsable de service gestion administrative paie
- madame Christine Pescayre, responsable de fonction formation
- madame Françoise Offen, responsable de service accompagnement managérial
- madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service relations sociales
- madame Sophie Gaillard, responsable de service qualité de vie au travail
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service contrôle interne et responsable ad interim du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Daniel Guilleux, responsable d'équipe service sécurité des personnes et des biens
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique
- madame Véronique Dauverchain, responsable de service qualité
- monsieur Paul Montane de la Roque, responsable de service évaluation, audit et coordination
- monsieur Antoine Delaisse, responsable de service sécurisation des risques informatiques
- monsieur Patrice Deal, directeur administratif financier et gestion
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion
- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Philippe Renauld, responsable de service comptabilité finances
- madame Catherine Ourliac, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Nathalie Lugagne, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur David Merlaud, directeur ad interim des opérations
- monsieur Laurent Paul, adjoint à la directrice des opérations, responsable de fonction Offre de service et coordination
- madame Josiane Valat, responsable de service appui réseau et déploiement
- monsieur Thierry Bertin, responsable de service accompagnement des projets

- monsieur Christophe Spilliaert, responsable de service réglementation, applicatifs et indemnisation
- madame Sophie Pain, responsable de service services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Pascal Matheus, responsable de service services aux entreprises
- monsieur Erwan Quintin, responsable de service adjoint services aux entreprises
- monsieur Stéphane Protch, responsable de service Partenariats, FSE
- madame Leïla Terki, responsable de service pilotage opérationnel et offre de services digitale
- monsieur Jean-Louis Sabatier, responsable de service adjoint pilotage opérationnel et offre de services digitale
- madame Sofia Fernandes, médiatrice

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 1 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation .

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur ad interim stratégie et relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur ad interim des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier
- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion
- madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service relations sociales

§ 3 Marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur David Merlaud, directeur ad interim des opérations, à madame Sophie Pain, responsable de service services aux demandeurs d'emploi et à monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les actes et documents nécessaires à l'exécution des marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi.

§ 4 Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer les bons de commande émis dans le cadre des marchés d'achat de formations conventionnées inférieur à 75 000 euros HT :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

§ 5 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 4 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Patricia Andres, responsable d'équipe production de pôle emploi PrestaForm
- madame Nathalie Girardeau, référente métiers pôle emploi PrestaForm
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée

Article 2 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- 2) les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur ad interim stratégie et relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur ad interim des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier

Article 3 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Olivier Laux, directeur ad interim de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion

Article 4 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, au nom du directeur de Pôle emploi Occitanie, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Olivier Laux, directeur ad interim de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines, à monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines et à monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service Emploi recrutement, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- 2) les décisions de nomination et, à l'exception des décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi et, dans le cadre de l'exercice du pouvoir disciplinaire, des décisions de mise à pied et de licenciement, l'ensemble des actes de gestion (y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, sauf lorsque celle-ci résulte d'une transaction ou d'une rupture conventionnelle) des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,

- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- 6) les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe entreprises de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zeghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

Article 8– Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à l'exécution.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe entreprises de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zeghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté

- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et en assurer et faire procéder à l'exécution.

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiant respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe entreprises de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers ad interim direction production

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

2) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 24 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

Bénéficiaire de la délégation mentionnée au présent alinéa :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production

- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe entreprises de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 2 – Remise de dette

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

2) Délégation permanente de signature est aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 6000 euros :

- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

3) Délégation permanente de signature aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe entreprises de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers ad interim direction production

§ 3 – Admission en non valeur

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

2) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers ad interim direction production
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

Section 5 – Gestion technique

Article 10 – Aides

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- les courriers inhérents aux dispositifs relevant des aides au permis de conduire,
- les décisions relevant des aides spécifiques en faveur des jeunes de moins de 26 ans dans le cadre de l'article 8 de l'ANI jeunes du 11 juillet 2011.

Bénéficiaire de la délégation :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Charles Pipitone directeur de pôle emploi PrestaForm
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe production de pôle emploi PrestaForm
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée

Section 6 – Décisions sur recours

Article 11 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux délégataires des articles ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 de la présente décision.

Article 12 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Olivier Laux, directeur ad interim de la stratégie et des relations extérieures à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail.

Section 7 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe entreprises de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines et à monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations

Section 8 – Divers

Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe entreprises de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zeghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

Article 19 – Abrogation

La décision Oc n° 2018-46 DS DR du 3 octobre 2018 est abrogée.

Article 20 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 18 octobre 2018.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n°2018-49 DS Dépense du 18 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur ad interim stratégie et relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur ad interim des opérations

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Patrice Deal, directeur administratif finances et gestion
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service contrôle de gestion et budget
- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service emploi et recrutement
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service contrôle interne et responsable ad interim du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Agnès Molines, responsable service juridique
- madame Christine Pescayre, responsable fonction formation

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut

être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégués).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur ad interim stratégie et relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur ad interim des opérations

Article 5 – Abrogation

La décision Oc n° 2018-41 DS Dépense du 3 septembre 2018 est abrogée

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 18 octobre 2018.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2018-50 CPLU du 18 octobre 2018

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Occitanie

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2012-687 du 13 novembre 2012 fixant le règlement intérieur des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2016-64 du 14 juin 2016 relative à la composition et aux attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Occitanie :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service emploi recrutement
- madame Françoise Debeer, responsable de service adjoint emploi recrutement
- madame Christine Pescayre, responsable de fonction formation
- madame Françoise Offen, responsable de service formation accompagnement managérial
- madame Marie-Noelle Poissenot, responsable de service relations sociales
- madame Marie-Pierre Beaudoin, chargée de mission ressources humaines
- monsieur Antoine Senes, responsable de service gestion administrative paie
- madame Cécile Beltramini-Bougou, service emploi recrutement
- madame Stéphanie Galet, service emploi recrutement
- madame Véronique Hoyon, service emploi recrutement
- madame Laurianne Sarrazin, chargée de gestion des carrières
- madame Aude Maynadié, service emploi recrutement
- monsieur Florian Antoine, service emploi recrutement
- madame Nathalie Frackiewicz, service gestion des emplois et carrières

Article 2

En cas d'absence du directeur régional, monsieur Serge Lemaitre, président de droit de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Occitanie, sont désignés présidents suppléants de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Occitanie :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service emploi recrutement
- madame Françoise Debeer, responsable de service adjoint emploi recrutement
- madame Marie-Noelle Poissenot, responsable de service relations sociales

Article 3 – Abrogation et publication

Cette décision, qui abroge la décision Oc n° 2018-32 CPLY du 23 juillet 2018, prend effet à compter de sa date de publication au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 18 octobre 2018.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie